



Le 16 décembre 2014

## COMMUNIQUÉ POUR LES MEMBRES DE L'ACMDPQ

**Objet : Projet de loi n° 20 Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée**

Chers membres,

Vous avez été nombreux à communiquer avec nous afin de connaître notre position officielle sur le projet de loi n° 20 et quelles seraient nos actions en ce sens.

Le comité exécutif de l'ACMDPQ s'est penché sur la question et va recommander au conseil d'administration de soumettre au ministre Gaétan Barrette un mémoire stipulant nos préoccupations et nos pistes de solutions viables. À cette fin, nous faisons appel à vous une fois de plus, en vous invitant à nous faire parvenir par courriel vos appréhensions, vos commentaires et vos suggestions.

Votre apport lors de la rédaction du mémoire pour le projet de loi n° 10 est indéniable et nous avons grandement apprécié la puissante mobilisation dont ont fait preuve nos CMDP membres. Nous avons transmis avec diligence votre position au ministre Barrette au cours de nos rencontres privées et nous comptons réitérer l'expérience avec le projet de loi n° 20.

Bien évidemment, s'il devait y avoir des auditions en commission parlementaire, nous ferions tout en notre pouvoir pour y être entendus. Mais, peu importe l'issue de la situation, nous nous assurerons que le ministre de la Santé et des Services sociaux, de même que les parlementaires, entendent la voix des CMDP.

Merci à l'avance pour votre précieuse contribution.

Le Président,

Martin Arata, M.D.